

En déduisant ces 111,099 mineurs des 514,182 naturalisés, il en reste 403,083 aptes à exercer leurs droits politiques. Le tableau 30 opère la répartition de cette fraction de l'électorat, par sexe et par provinces. En 1921, ils ne représentaient que 8.4 p.c. de la masse des électeurs. Dans la Saskatchewan, ils constituaient 29 p.c. du total, dans l'Alberta 27 p.c., au Manitoba 19 p.c., dans la Colombie Britannique 10 p.c., dans Ontario, moins de 4 p.c., dans Québec environ 3 p.c. et dans les provinces maritimes un peu plus de 2 p.c.

30.—Participation à l'électorat de la population née à l'étranger, âgée de 21 ans et plus, par sexe et par provinces, 1921.

Provinces	Masculine.			Féminine.			Deux sexes.		
	Total.	Electeurs.		Total.	Electrices.		Total.	Electeurs.	
		nomb.	p.c.		nomb.	p.c.		nomb.	p.c.
Ile du Prince-Edouard.....	220	137	62.27	251	224	89.24	471	361	76.65
Nouvelle-Ecosse.....	5,567	2,299	41.30	4,028	2,597	64.47	9,595	4,896	51.03
Nouveau-Brunswick.....	3,506	1,730	49.34	3,354	2,620	78.12	6,860	4,350	63.41
Québec.....	40,935	18,368	44.87	34,194	20,551	60.10	75,129	38,919	51.80
Ontario.....	86,414	31,411	36.35	58,218	34,069	58.52	144,632	65,480	45.27
Manitoba.....	50,581	31,976	62.88	39,074	27,715	70.93	89,925	59,691	66.38
Saskatchewan.....	90,298	62,691	69.43	61,984	48,023	77.48	152,282	110,714	72.70
Alberta.....	80,317	48,270	60.10	51,655	36,424	70.51	131,972	84,694	64.18
Colombie Britannique.....	61,063	18,570	30.41	24,645	14,970	60.74	85,708	33,540	39.13
Yukon.....	726	202	27.82	221	123	55.66	947	325	34.32
Territoires du Nord-Ouest	96	96	100.00	16	16	100.00	112	112	100.00
Total.....	419,991¹	215,751¹	51.37	277,640	187,332	67.47	697,631¹	403,083¹	57.78

¹ Y compris 1 personne appartenant à la Marine canadienne.

Naturalisation par année d'immigration.—Les détails comparatifs que présente le tableau de la page 120 de l'Annuaire de 1925, faisant ressortir le plus ou moins de promptitude de la naturalisation, chez la population immigrée de naissance étrangère résidant au Canada en 1921, nous donnent un aperçu de l'empressement de ces étrangers à assumer les devoirs de la citoyenneté canadienne et, par conséquent, sont un indice de leur faculté d'assimilation. Les Islandais possèdent le plus haut pourcentage, 86.36 p.c. d'entre eux étant citoyens Canadiens lors du recensement; les Hongrois occupent le second rang, avec 72.32 p.c., puis les Norvégiens arrivent troisième avec 71.65 p.c. Le groupe numériquement le plus fort, celui des immigrés nés au Etats-Unis, a un pourcentage de naturalisation de 63.63.

Mais cette méthode d'appréciation de l'assimilabilité des étrangers est fort imparfaite, en ce qu'elle ne tient nul compte de la durée de leur séjour parmi nous. Ainsi, par exemple, très peu d'Islandais sont arrivés au Canada depuis 1910, tandis qu'au contraire, de nombreux Italiens sont venus entre 1919 et 1921, ceux-ci n'ayant pas eu, par conséquent, la possibilité de se faire naturaliser, puisqu'ils n'avaient pas les cinq années de résidence nécessaires. Si donc nous considérons que le groupe considérable des immigrants entrés entre 1900 et 1910 doit se prêter à une épreuve plus concluante, nous trouvons que sur les 356,030 immigrants de cette période qui étaient encore au Canada à la date du recensement, 257,767 d'entre eux, soit 72.40 p.c. étaient naturalisés. Cette fois encore, les Islandais tiennent la tête avec 86.86 p.c., suivis par les Norvégiens avec 84.82, les Hongrois avec 83.94, les citoyens des Etats-Unis 80.85, les Danois 79.80 et les Suédois 79.00.

Naturalisation des immigrés nés aux Etats-Unis.—Ajoutons que le pourcentage de naturalisation chez les immigrés originaires des Etats-Unis dépasse, d'une part, la moyenne générale s'appliquant à tous les étrangers et, d'autre part,